



BUREAU	DÉPÔT	DATE	
DES			
HYPOTHÈQUES		VOL	N°
	TAXES:		
	SALAIRES :		
	SALAIRES.		
		TOTAL	

Les dispositions des articles 34, 35 et 36 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés modifiée s'appliquent : elles garantissent pour les données vous concernant, auprès de la conservation des hypothèques, un droit d'accès et un droit de rectification.



